



**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU**

***12 MARS 2026***

## PROCES VERBAL

### DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brette-les-Pins, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHARD, Maire.

**Date de convocation** : 6 mars 2026

**Etaient présents** : M. Stéphane FOUCHARD, M. Denis HERRAUX, M. Christian BONNIN, Mme Isabelle BERTHE, Mme Véronique CORMIER, M. Giovanni FOULADOUX, M. Fabien LEBAS, Mme Odile GODIN, Mme Anne-Laure CORREIA, M. Alain DOBREMEL, M. Patrice POUILLET, Mme Laurence HUBERT, Mme Loëtitia MAILLARD, Mme Laurence WATTEAU, Mme Laëtitia BOIS, Mme Jessica RENAULT, Mme Sandrine CHEVRAY et M. Grégory LEBLANC.

**Etaient excusés** : M. Éric BEVILLON a donné pouvoir à M. Stéphane FOUCHARD.

*Nombre de membres en exercice* : 19

*Nombre de membres présents* : 17

*Nombre de pouvoir* : 1

*Nombre d'absent* : 2

*Votants* : 18

**L'ordre du jour comportait les points suivants :**

**1. Désignation du secrétaire de séance.**

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2026.**

**3. Vie économique et financière.**

*3.1. Ouverture de poste grade des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles/fermeture de poste grade des Adjoints Techniques.*

*3.2. Demande de subvention au titre du produit des amendes de police.*

*3.3. Facture au lycée André Provots suite aux dégradations à la salle polyvalente.*

*3.4. Approbation du Compte Financier Unique 2025 et affectation des résultats de l'exercice 2025 ASSAINISSEMENT*

*3.5. Vote du budget primitif 2026 ASSAINISSEMENT.*

*3.6. Approbation du Compte Financier Unique 2025 et affectation des résultats de l'exercice 2025 COMMUNE.*

*3.7. Vote du budget primitif 2026 COMMUNE.*

*3.8. Fixation des taux 2026 : impôts locaux.*

*3.9. Subventions communales 2026.*

*3.10. Convention AMO aménagement et urbanisme : clé de répartition de la prise en charge entre la Communauté de Communes et les Communes.*

*3.11. Prise en charge de l'étude du Centre de Gestion de la Sarthe relative à une situation RH complexe au sein de la commune.*

**4. Cadre de vie et environnement.**

*4.1. Validation du programme d'actions de l'ONF pour l'année 2026.*

**5. Affaires scolaires et sociales.**

*5.1. Compte rendu du Conseil d'Ecole du mardi 3 mars 2026.*

**6. Informations diverses.**

*6.1. Informations communautaires.*

*6.2. Informations municipales.*

*6.3. Questions diverses.*

**Date de l'affichage du procès-verbal de la séance : le 13 mars 2026**

---

### 1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire de séance pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

C'est Madame Véronique Cormier qui prend le secrétariat.

### 2. Approbation du Procès-Verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

**Adopté à la majorité avec 1 abstention.**

### 3. Vie économique et financière / Ressources humaines.

#### 3.1. Ouverture de poste grade des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles / fermeture de poste grade des Adjoints Techniques.

Suite au départ à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2026 d'un agent exerçant les fonctions d'ATSEM sur le grade des *Adjoints Techniques*, Monsieur le Maire propose de valider la fermeture du poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et d'en ouvrir un sur le grade des *Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles*. L'agent précédemment en poste, n'étant pas titulaire d'un diplôme de petite enfance, avait été nommé sur le grade des Agents Techniques.

<b>SERVICE PERISCOLAIRE</b>					
<b>EMPLOI</b>	<b>GRADE(S) ASSOCIE(S)</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
<i>ATSEM</i>	<i>Adjoint Technique principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>Temps Complet</i>
<i>ATSEM</i>	<i>ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe  ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	<i>C</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>Temps Complet</i>

**Adopté à l'unanimité.**

#### 3.2. Demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2026.

Au regard du programme d'investissements 2026 en voirie, l'opération concernant la réhabilitation des trottoirs rue des Biches est éligible à la subvention issue du produit des amendes de police. Monsieur Christian Bonnin propose de valider le plan de financement ci-dessous :

<b>DEPENSES en HT</b>		<b>RECETTES en HT</b>	
Réhabilitation trottoirs	46 075 €	Conseil Départemental	23 037,50 €
		Autofinancement	23 037,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 075 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>46 075 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

### 3.3. Facture au lycée André Provots suite à des dégradations salle polyvalente.

Conformément à la convention de mise à disposition de la salle polyvalente entre la commune de Brette-les-Pins et le Lycée Professionnel Agricole André Provots, Monsieur le Maire indique qu'il va devoir facturer des dégradations légères occasionnées par une classe. Le montant est défini comme tel :

- Trappe de visite : 30,90 €
- Une heure et trente minutes de travail d'un agent municipal (changement et déplacement achat Leroy-Merlin) : 20,40 X 1h30 : 30,60 €

Soit un total de : 61,50 €

Adopté à la majorité.

### 3.4. Approbation du Compte Financier Unique 2025 et affectation des résultats de l'exercice 2025 ASSAINISSEMENT.

Monsieur Christian Bonnin informe l'assemblée que c'est la première année que le Conseil Municipal ne votera pas de Compte Administratif et de Compte de Gestion mais un Compte Financier Unique. Les budgets ont été validés par notre Conseillère aux Décideurs Locaux en début de semaine.

Monsieur Bonnin présente le document de synthèse envoyé avec la notice.

#### Affectation du résultat 2025 pour le service assainissement

Affectation du résultat cumulé =  
Résultat 2025 tenant compte de l'éventuel report du résultat de fonctionnement de 2024

#### → Au budget de 2025, autofinancement prévu

Investissement (compte 021) → 40 000 € en recettes

Fonctionnement (compte 023) → 40 000 € en dépenses

Lignes budgétaires ne donnant pas lieu à des réalisations...

#### → Fin 2025, le compte administratif doit normalement faire apparaître un excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu...

Ici nous avons bien : 118 160,05 € > 40 000 €  
(-16 872,44 € sans report 2024)

#### → Exécution de l'autofinancement

#### Excédent de fonctionnement 2025 de 118 160,05 €

- Affectation en réserve pour couvrir le besoin de financement de la section investissement (équivalent au cumul du résultat d'investissement et du solde des restes à réaliser fin 2025)  
Besoin de financement réglementaire nul cette année car excédent d'investissement de 185 666,51 € et restes à réaliser = 22 041,15 € en dépenses

0 € → Compte 1068 en investissement  
(« Excédent de fonctionnement capitalisé »)

- 118 160,05 € en excédent de fonctionnement reporté (ch. 002)  
(Rappel : 135 032,49 € l'an passé)

#### Excédent d'investissement 2024 de 185 666,51 €

Report en recettes d'investissement (ch. 001) de 185 666,51 €  
(« solde d'exécution de la section d'investissement » : résultat antérieur reporté)

Comme il est d'usage, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3.5. Vote du budget primitif 2026 ASSAINISSEMENT.**

Sur proposition de la commission « *Vie économique et financière* » réunie le 13 février 2026, Monsieur Bonnin présente le Budget Primitif 2026 de l'assainissement communal.

Il précise que l'agent en charge de la station d'épuration a fait un énorme travail et que chaque dépense a été argumentée. Il indique également qu'il ne faut pas hésiter à faire les travaux d'investissement qui s'imposeraient puisqu'il y a une marge de manœuvre (128 000 €) qui le permet sans aucun problème. M. le Maire précise que nous sommes ainsi entrés dans une gestion préventive de notre station et non plus seulement curative.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3.6. Approbation du Compte Financier Unique 2025 et affectation des résultats de l'exercice 2025 COMMUNE.**

Comme pour le budget assainissement, Monsieur Bonnin informe l'assemblée que c'est la première année que le Conseil Municipal ne votera plus de Compte Administratif ni de Compte de Gestion mais un **Compte Financier Unique**. Les budgets ont été validés par la **Conseillère aux Décideurs Locaux** en début de semaine. Monsieur Bonnin présente le document de synthèse envoyé avec la notice.

#### **Affectation du résultat 2025 pour la commune**

(Affectation du résultat cumulé = résultat 2025 tenant compte de l'éventuel report du résultat de fonctionnement de 2024)

#### **→ Au budget de 2025, autofinancement prévu**

Investissement (compte 021) → 30 000,00 € en recettes

Fonctionnement (compte 023) → 30 000,00 € en dépenses

**Lignes budgétaires ne donnant pas lieu à des réalisations...**

#### **→ Fin 2025, le compte administratif doit normalement faire apparaître un excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu...**

C'est le cas : 257 172,85 € > 30 000,00 €...  
(139 568,25 € sans report de 116 909,6 €)

## → Exécution de l'autofinancement

**Excédent de fonctionnement 2025 de 257 172,85 €**

- **Affectation en réserve** pour couvrir le besoin de financement de la section investissement (équivalent au cumul du résultat d'investissement et du solde des restes à réaliser fin 2025) + éventuellement **versement volontaire\*\***  
**Besoin de financement réglementaire** cette année = 0 \* car excédent d'investissement de 322 995,65 € et solde des restes à réaliser = 260 538,14 € en dépense (RAR : 338 691,82 € en dépenses et 78 153,68 € en recettes)

Soit **0 € \*** + **130 000 \*\*** = **130 000 €** (comme l'an passé)

↙  
**Compte 1068 en investissement**  
(« Excédent de fonctionnement capitalisé »)

- **127 172,85 € en excédent de fonctionnement reporté**  
(ch. 002) Rappel : 116 909,6 € l'an passé

**Excédent d'investissement 2025 de 322 995,65 €**  
(Solde d'exécution)

**Report en recettes d'investissement**  
(« Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »)

*Comme il est d'usage, Monsieur le maire a quitté la salle pour ce vote.*

*Adopté à l'unanimité.*

### **3.7. Vote du budget primitif 2026 COMMUNE.**

Sur proposition de la commission « *Vie économique et financière* » réunie le 13 février 2026, Monsieur Bonnin présente le Budget Primitif 2026 de la commune.

Il précise qu'un gros travail a été réalisé par l'agent comptable de la collectivité concernant le chapitre 012 (charges de personnels).

*Adopté à l'unanimité.*

### **3.8. Fixation des taux 2026 : impôts locaux.**

Sur proposition de la commission « *Vie économique et financière* » réunie le 13 février 2026, Monsieur Bonnin propose de ne pas modifier les taux d'imposition locale pour l'année 2026, au regard de la situation socio-économique et de la hausse automatique des valeurs locatives qui entrainera, *de facto*, une hausse de 0.8% pour tous.

*Adopté à l'unanimité.*

### **3.9. Subventions communales 2026.**

Toujours suite à la commission qui s'est réunie le 12 février 2026, Monsieur Bonnin soumet pour validation les propositions de subventions communales 2026. Il indique qu'il y aura un travail à faire avec la nouvelle commission afin de définir les critères d'attribution.

*Adopté à l'unanimité.*

ORGANISMES	MONTANT VERSÉ EN 2025	Propositions 2026
<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>		
SELF DEFENSE	160,00 €	160,00 €
AM ANCIENS COMBATTANTS AFN	160,00 €	160,00 €
AMICALE SP	160,00 €	160,00 €
ANCIENS SP	160,00 €	160,00 €
APE	160,00 €	160,00 €
AS BRETTE 850 + 2000	2 850,00 €	2 850,00 €
BIGBADABOOM	400,00 €	400,00 €
BADMINTON	0,00 €	0,00 €
BRETTE ANIMATION	160,00 €	160,00 €
BRETTE SPORTIF	850,00 €	850,00 €
BRETTE TEMPS DANSE	160,00 €	160,00 €
BRETTE VOLLEY	160,00 €	160,00 €
PRESERVATION CADRE DE VIE	160,00 €	160,00 €
CREA BRETTE	160,00 €	160,00 €
FUN SCRAP	160,00 €	160,00 €
GENERATION MOUVEMENT	160,00 €	160,00 €
JARDINIER SARTHOIS	160,00 €	160,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	320,00 €	320,00 €
PETANQUE	400,00 €	400,00 €
DES LIVRES ET BRETTE 160 + 200	360,00 €	0,00 €
	7 260,00 €	6 900,00 €
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>		
side voyage scolaire	0,00 €	45,00 €
les restos du coeur	0,00 €	700,00 €
ADMR	0,00 €	150,00 €
Comice	530,75 €	532,75 €
APF France handicap	0,00 €	0,00 €
secours populaire le Mans	0,00 €	0,00 €
S.A.R.T.H. 72	130,00 €	130,00 €
Comités échanges européens: 612,36 + 738,5	1 350,86 €	575,37 €
	2 011,61 €	2 133,12 €
<b>Cooperatives</b>		
Cooperative scolaire Chantefables	4 050,00 €	3 083,00 €
MFR	80,00 €	60,00 €
Ensemble avec LOGAN	500,00 €	500,00 €
Les Horizons	60,00 €	0,00 €
	4 690,00 €	3 643,00 €
<b>Subvention</b>		
Sub exceptionnelle pour Mayotte	500,00 €	
Brette animation (barnum)		180,00 €
animation CDV		150,00 €
JSP rassemblement national		500,00 €
		830,00 €
<b>BUDGET</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
Utilisé	14 461,61 €	13 506,12 €
Reste	1 538,39 €	1 493,88 €

### **Interventions :**

Madame Véronique Cormier indique qu'il faudra réunir rapidement les Présidents d'association (habituellement la réunion se faisait en juillet) afin de leur expliquer d'éventuels changements car certaines d'entre elles fonctionnent en « année civile » et d'autres en « année scolaire ».

Madame Odile Godin remercie le travail de Monsieur Christian Bonnin et Madame Véronique Cormier.

Monsieur le Maire précise que c'était le dernier budget communal réalisé et présenté par Monsieur Christian Bonnin. Il est applaudi par l'assemblée.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3.10. Convention AMO « aménagement et urbanisme » : clé de répartition de la prise en charge entre la Communauté de Communes et les Communes.**

Le marché relatif à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage en matière d'aménagement et d'urbanisme a été confié au cabinet CRAAFT pour un montant de 47 145 € TTC. Monsieur le Maire propose de valider, au même titre

que l'a fait la communauté de communes ainsi que ses communes membres, les clés de répartition suivantes :

	Clé de répartition	
CDC	15 %	7 066 €
Changé	25 %	11 779 €
Parigné-L'Evêque	25 %	11 779 €
Challes	12 %	5 507 €
Brette-Les-Pins	12 %	5 507 €
Saint-Mars-d'Outillé	12 %	5 507 €

Il précise que la communauté de communes n'était pas obligée de participer du fait qu'elle n'a pas la compétence mais le Président, M. Nicolas ROUANET, a souhaité qu'elle participe car certains projets communautaires sont actuellement « bloqués » en raison de problèmes de compatibilités avec les PLU communaux.

**Adopté à l'unanimité.**

**Interventions :**

*Madame Laurence Hubert s'interroge sur la durée de cette AMO. : l'étude va durer combien de temps ?*

*Madame Laurence Watteau demande comment ont été établies les clés de répartition ?*

*Monsieur le Maire répond que celle-ci va durer 1 année et que les clés de répartition ont été établis au nombre d'habitants, en concertation avec toutes les collectivités du territoire, soucieuses d'avancer ensemble sur ce sujet.*

**3.11. Prise en charge de l'étude du Centre de Gestion de la Sarthe relative à une situation RH complexe au sein de la commune.**

Monsieur le Maire indique que la commune a fait appel au Centre de Gestion pour une thématique particulière concernant le dossier d'un agent municipal. Il propose que la Communauté de Communes prenne à sa charge, au titre du service commun des ressources humaines et de sa fonction d'expertise, le coût lié à cette étude spécifique. Le montant de la prestation du CdG s'élève à 656 €. La communauté de communes a validé sa participation en Conseil Communautaire le 3 mars 2026.

**Adopté à l'unanimité.**

**Interventions :**

*Madame Anne-Laure Correia demande si c'est suite à un litige ? C'est une forme d'honoraires ?*

*Monsieur le Maire indique qu'il ne peut pas trop en parler du fait que ce soit de la RH mais qu'il s'agit bien d'un litige, aujourd'hui réglé par cette démarche.*

*Madame Isabelle Berthe tient malgré tout à dire que cette prestation fait suite à une erreur du service RH mutualisé et qu'il n'était pas en mesure de faire cette expertise.*

**4. Cadre de vie et environnement.**

**4.1. Validation du programme d'actions de l'ONF pour l'année 2026.**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, conformément au Plan de Gestion en cours, l'Office National des Forêts a préconisé un programme d'actions pour la gestion durable de notre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement et de gestion de la forêt communale, voté par le Conseil Municipal. Les prestations seront à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF) ainsi qu'aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

Pour l'année 2026, les actions préconisées sont les suivantes :

- **Travaux de maintenance :**  
Entretien du parcellaire : broyage mécanique  
Localisation : Chemins forêt départementale  
Prévention incendies  
Double passage (2x2m)  
**Premier passage en fin d'hiver**
- Entretien du parcellaire : broyage mécanique  
Localisation : Chemins forêt départementale  
Prévention incendies  
Double passage (2x2m)  
**Deuxième passage à la fin de l'été**

Ces travaux de maintenance représentent un coût estimatif de 1 220 € HT.

- **Travaux environnementaux :**  
Lutte diffuse ou ponctuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes  
Localisation (pages 2 et 3 du Plan de Gestion).  
Touradons *d'herbe de la Pampa* repérés à la peinture rouge (3-4 pieds) + *Buddleia*

Pour cette prestation, le service technique est en attente de repérage par nos agents pour savoir si l'enlèvement peut s'effectuer en régie ou par un prestataire comme en 2025.

### ***Adopté à l'unanimité***

*Arrivée de Madame Jessica Renault à 21h34.*

#### **Interventions :**

*Madame Véronique Cormier indique qu'il n'y a pas eu de comité de pilotage avec le Conseil Départemental depuis 3 ans sur la gestion de l'ENS et le regrette.*

*Madame Odile Godin demande si « l'arbre à papillons » est nocif ?*

*Madame Véronique Cormier lui confirme qu'a priori c'est une espèce toxique pour les chenilles des papillons.*

## **5. Affaires scolaires et sociales.**

### ***5.1. Compte rendu du Conseil d'Ecole du mardi 3 mars 2026.***

Madame Isabelle Berthe fait un retour du dernier Conseil d'Ecole auquel elle a assisté, en présence de l'Inspectrice de l'Education Nationale. Il n'a été soulevé aucun problème particulier sur l'école. Les parents apprécient le travail de l'équipe avec la mise en place des ateliers sur la pause méridienne. Les enseignant(e)s sont satisfaits des travaux réalisés dans l'école. Tout se passe bien avec le cuisinier. Tout le monde apprécie la mise en place d'actions de civisme avec les élèves (par exemple, des élèves viennent en aide aux plus petits sur le temps de la pause méridienne).

Au même titre que toute l'équipe éducative, elle est inquiète de la baisse des effectifs à la rentrée scolaire 2026. L'école passera de 185 élèves à 175. La carte scolaire n'est pas encore établie en raison du contexte électoral mais il faut s'attendre à une fermeture de classe.

Monsieur le Maire précise qu'il avait demandé à la directrice de l'école d'inscrire à l'ordre du jour la réflexion sur l'accueil des « Tout-Petits » (enfants nés après le 31 décembre de l'année scolaire en cours). A ce jour, les enseignants sont en réflexion et sont seuls à pouvoir prendre la décision d'accueillir ou non, cet accueil relevant d'une pédagogie particulière.

Le Maire indique que ces éventuels enfants accueillis ne seront de toute façon pas comptés dans les effectifs à la rentrée 2026 mais ne pas les prendre peut conduire les parents à les inscrire dans un établissement hors

commune. Une fois l'enfant inscrit dans un autre établissement, il y reste généralement pour toute sa scolarité.

## **6. Informations diverses.**

### **6.1. Informations communautaires suite au Conseil Communautaire du 3 mars 2026.**

- Aménagement de l'accueil de la CDC : attribution des 2 lots qui jusqu'alors étaient infructueux.
- Tarifs de l'école de musique communautaire : mise en place d'un quotient 3 et d'un quotient 4 pour les personnes hors territoire.
- Report de *Festiz'Art* en 2027 en raison d'un grave problème de santé du coordinateur.
- Vote des tarifs de droits de place pour des *Food trucks* dans les zones d'activité économique.
- Reconduction de la convention de mise à disposition du service voirie.
- Mise à disposition d'un drone auprès des communes avec un agent, même chose pour le matériel vidéo.
- Validation des clés de répartition de l'AMO urbanisme.
- Prise en charge de l'étude réalisée par le CdG pour une prestation du service RH mutualisé.
- Protocole d'accord pour l'aménagement de la zone d'activité *du Ruisseau*.
- Convention avec le Centre François Rabelais pour la mise en place du projet d'Animation de la Vie Sociale.
- Adoption du plan d'actions 2026 dans le cadre du **Plan Local** pour la **Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**.

### **6.2. Informations municipales.**

- Pour clore le Conseil Municipal, Monsieur le Maire lit un texte qu'il a rédigé pour remercier les élus qui ne se représentent pas et ceux qui ont accepté de se réengager dans un nouveau mandat.

*Séance levée à 22h01*

**La secrétaire de séance,**  
Véronique CORMIER



**Le Maire,**  
Stéphane FOUCHARD

